Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20231106-BC2023-262-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/11/2023

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 06 NOVEMBRE 2023

DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET GRANDS PROJETS

Demande de subvention pour le réaménagement des espaces extérieurs du Parc d'entreprises de La Radio à Dreux

N°BC2023-262

Nombre de membres en exercice	**25**
Nombre de présents	**20**
Nombre de pouvoirs	**0**
Votants	**20**
Secrétaire de séance : Loic BARBIER	

L'an 2023, le 06 novembre à 18 heures trente, le bureau communautaire de la communauté d'Agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 31 octobre 2023, s'est réuni à Dreux, sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient Présents :
Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS), Pierre-Frédéric BILLET (DREUX), Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE), Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES), Damien STEPHO (VERNOUILLET), Loïc BARBIER (BREZOLLES), Pascal LEPETIT (OULINS), Sébastien LEROUX (DREUX), Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE LES RIBOUTS), Pierre LEPORTIER (EZY-SUR-EURE), Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS), Nathalie MILWARD (ROUVRES), Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY), Christine RENAUX-MARECHAL (ÉCLUZELLES), Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS), Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE), Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRÛLÉ), Jean BARTIER (GARNAY), Christian BOUCHER (CHERISY). Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN)

Étaient excusés :
Caroline VABRE (DREUX), Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS), Talal ABDELKADER (DREUX), Pierre SANIER (BU), Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE)

Le quorum étant atteint, le bureau communautaire peut valablement délibérer.

Il a été exposé,

La Communauté d'agglomération du Pays de Dreux porte l'opération de réaménagement de l'ensemble des espaces extérieurs du Parc d'entreprises de La Radio à Dreux.
Ces travaux, dont les marchés sont en cours d'attribution pour un montant estimé à 7,5 millions d'euros HT, vont notamment permettre : :

- de désimperméabiliser les sols du site, notamment par l'amélioration de l'infiltration des eaux de pluie, et la végétalisation des places de stationnement,
- de faciliter le déplacement en mode actif (à pied et à vélo),
- de réhabiliter les réseaux d'eaux pluviales et d'assainissement,
- de créer des espaces de convivialité.

Dans le cadre de l'amélioration du traitement des eaux de pluie, la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux et son maître d'œuvre travaillent en lien avec l'Agence de l'eau Seine Normandie depuis plus d'un an.
L'opération est d'ailleurs inscrite au contrat territorial eau et climat Blaise Eure moyenne.

Afin de pouvoir bénéficier d'une subvention de l'Agence de l'eau, un objectif de désimperméabilisation de 30% des sols du site doit être atteint. Les travaux envisagés permettront de respecter ce seuil ; Il est donc proposé de solliciter l'Agence de l'eau pour obtenir une subvention.

Le bilan financier prévisionnel est le suivant :

	MONTANT HT
Études et travaux	
Études préalables	300 000 €
Travaux	7 500 000 €
Maîtrise d'œuvre et bureau de contrôle	750 000 €
TOTAL DEPENSES	**8 550 000 €**
Subventions Etat	**1 880 000 €**
Subventions Région	**559 600 €**
Subvention Agence de l'eau	**1 500 000 €**
Autofinancement	**4 610 400 €**
TOTAL RECETTES	**8 550 000 €**

La Communauté d'agglomération du Pays de Dreux souhaite solliciter une subvention à hauteur d'1,5 million d'euros.

VU le 11° de la délibération n° 2021-75 du conseil communautaire du 12 avril 2021 portant délégation du conseil au bureau pour arrêter les plans de financement et solliciter l'attribution de toute demande de subvention ;
VU la délibération du conseil communautaire n°2021-348 du 13 décembre 2021 autorisant l'ouverture de l'autorisation de programme et les crédits de paiement associés.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

ARTICLE 1 : AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'eau Seine Normandie d'un montant de 1 500 000 (un million cinq cent mille) euros.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

POUR EXTRAIT CONFORME
Dreux, le 16/11/2023

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité : 14/11/2023

Gérard SOURISSEAU
Président

Loic BARBIER
Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.